



Résolution du 10^e Congrès mondial:

PROTEGER LES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE DES ATTAQUES CONTRE LES LIBERTES ACADEMIQUES

- (1) Les résolutions du 7^e congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation, à Ottawa en juillet 2015, et du 8^e congrès mondial, à Bangkok en juillet 2019, ont soutenu et réitéré l'engagement de l'IE pour la défense des libertés académiques et de recherche.
- (2) Le Programme 2024 de l'UNESCO sur la promotion de la liberté scientifique et la sécurité des scientifiques souligne que notre monde a plus que jamais besoin de la science. Les attaques qui réduisent au silence les voix critiques des chercheurs et chercheuses sapent la capacité à produire du savoir pertinent. La recherche scientifique ne peut prospérer que dans un écosystème scientifique ouvert et sûr.
- (3) Actuellement, l'enseignement supérieur et la recherche et leurs personnels, enseignant.es-chercheur.es et chercheurs, sont l'objet de pressions de toute sortes, dont des attaques plus ou moins frontales, dans tous les pays. Ces actes visent souvent les sciences humaines et sociales, où des questions de société sont directement en jeu, mais aussi les sciences de l'environnement dans un contexte où l'appréhension du changement global est devenue un enjeu qui dépasse largement la communauté scientifique.
- (4) Ces attaques se traduisent dans certains pays non démocratiques par des arrestations, des emprisonnements et vont jusqu'à des assassinats.
- (5) Dans les pays démocratiques, les attaques sont moins brutales. Elles prennent notamment la forme d'interventions publiques de certains dirigeants et dirigeantes politiques, organisations militantes et personnes lançant des chasses aux sorcières au sujet des enseignements et des débats universitaires, allant jusqu'à des injonctions et des menaces visant à supprimer certaines thématiques de l'enseignement ou de la recherche. Ces attaques sont suffisamment soutenues pour conduire, dans des cas extrêmes, à des licenciements.
- (6) L'implication des scientifiques dans la société, notamment en tant qu'expertes et experts appelés à répondre à des questions concernant l'ensemble des citoyens, est aussi remise en cause lorsqu'elle peut déranger des intérêts industriels et économiques. Les réactions peuvent prendre la forme de harcèlement et de menaces affectant parfois jusqu'à la vie privée des scientifiques concerné.es.



- (7) Les universités, mais aussi les institutions de recherche et les agences spécialisées font l'objet de pressions résultant de la mise en œuvre des politiques qui cherchent à inféoder l'enseignement supérieur et la recherche à des impératifs économiques ou idéologiques, qui se traduisent souvent par une réduction drastique de leurs moyens financiers et humains.

- (8) Le 10^e congrès de l'Internationale de l'Éducation, reconnaissant que la défense des droits des personnels de l'enseignement supérieur requiert un effort conjoint des organisations représentant tous les niveaux d'enseignement, demande à l'IE et à ses organisations membres de faire campagne en faveur de la défense des personnels scientifiques et de leurs institutions, contre des politiques qui remettent en cause les libertés académiques et de recherche pour empêcher les scientifiques de s'exprimer, tant dans leurs institutions que dans la société.